



→ Affaire Ryanair

Jacques Pfister : « Un coup d'arrêt pour le développement du territoire »

Marseille, le 13 octobre 2010

« L'annonce par Ryanair de la fermeture de sa seule base française à l'Aéroport Marseille Provence constitue un coup d'arrêt pour le développement de Marseille Provence » souligne Jacques Pfister, président de la CCI Marseille Provence, gestionnaire de l'aéroport éponyme, qui ajoute **« En moins de 4 ans, Ryanair, grâce à ses 4 avions basés sur notre territoire, Ryanair a permis la création de 1 000 emplois directs et indirects et procuré plus de 550 millions d'euros de retombées économiques pour le territoire Marseille Provence. »**

« Le départ de Ryanair est une très mauvaise nouvelle pour les entreprises et les commerces du territoire. En effet, la destination Marseille Provence est en plein renouveau d'attractivité avec notamment la perspective du Forum Mondial de l'Eau et la Capitale Européenne de la Culture en 2013 » affirme Jacques Pfister, qui précise par ailleurs « Le retrait de Ryanair est essentiellement dû à un décret français pris en novembre 2006 - et visant le seul personnel naviguant - un mois après l'installation de cette compagnie à Marseille. La France est donc devenue le seul pays où le droit européen ne s'applique pas ». Le Président de la CCI Marseille Provence conclut : « Nous ne comptons pas en rester là. Nous avons saisi l'Etat et les responsables politiques régionaux pour demander l'abrogation de ce décret. »

Historique Ryanair & mp² :

En mai 2006, Ryanair s'engage à créer une base à l'aéroport Marseille Provence dès l'ouverture de mp², première aéroport low-cost d'Europe qui propose un nouveau service à prix réduit aux passagers.

- Le **25 octobre 2006**, Ryanair tient son engagement, **base 2 avions dans mp²** et ouvre immédiatement 13 nouvelles destinations directes à bas prix.
- Le **21 novembre 2006**, un **décret français** change les règles du jeu et demande aux compagnies aériennes non-françaises, opérant en France, de se soumettre au droit social français (y compris les compagnies aériennes européennes).

En 2009, Ryanair développe de nouveau son offre au départ de mp². L'aéroport Marseille Provence signe la deuxième plus forte croissance de trafic passager des 100 plus grands aéroports européens.

- **En avril 2010**, l'UNAC (Union des navigants de l'aviation civile), et le SNPL (Syndicat national des pilotes de ligne) déposent **une plainte** contre Ryanair pour travail dissimulé (le personnel Ryanair travaille sous contrat irlandais).

En septembre 2010, Ryanair annonce le lancement de 7 nouvelles destinations au départ de mp² pour le programme hiver à partir de fin octobre.

- Le **28 septembre 2010**, Ryanair est mis en examen.



Le 13 octobre 2010, Ryanair annonce la fermeture de son unique base française à l'aéroport Marseille Provence.

En ouvrant en novembre 2006 le terminal low-cost mp², la CCI Marseille Provence a fait le pari de l'attractivité d'un nouveau service à prix réduit proposé aux passagers aériens. mp², véritable aérogare dédié au low-cost, constitue la création d'un nouveau modèle économique qui a profondément modifié la manière de voyager. Cette démarche a été couronnée de succès puisque de nombreuses compagnies low-cost ont rejoint l'aérogare mp². La crise a confirmé la pertinence de ce modèle puisqu'en 2009, l'Aéroport Marseille Provence est l'un des seuls aéroports en Europe à enregistrer une progression de son trafic de 4,7 %, grâce essentiellement à l'attractivité complémentaire que constituent les compagnies low-cost.

La création de mp² s'inscrit dans l'initiative lancée par la CCI Marseille Provence et aujourd'hui partagée par tous les acteurs économiques, politiques et sociaux de faire entrer Marseille Provence dans les 20 premières métropoles européennes. Se doter de moyens modernes et internationaux d'accessibilité afin d'attirer les voyageurs professionnels et touristiques, telle est bien la mission de l'Aéroport Marseille Provence dans ses deux composantes classique et low-cost.